ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

Suivi national
de la pêche aux engins
SNPE

Période 2003 - 2012
Synthèse nationale

Rapport final

Rumba KEBE (Onema), Caroline PENIL (Onema)

Septembre 2014

Auteurs

Rumba KEBE (Onema) et Caroline PENIL

Droits d’usage : accès libre
Niveau géographique : national
Couverture géographique : France

Niveau de lecture : citoyens, professionnels

]

Avertissement

La dernière exploitation nationale des données du suivi national de la pêche aux engins (SNPE) "Synthèse nationale du Suivi national de la pêche aux engins pour la période 1999 à 2002" date de 2004. Après un travail important sur l'outil SNPE, le présent document constitue le premier travail d'exploitation des données collectées et bancarisées pendant la période 2003-2012. Il présente les résultats de déclaration validés.

Les données sont l agrégées pour tenir compte des obligations liées au secret statistique et aux règles de confidentialité. Ainsi, sur un secteur, il y a moins de 3 pêcheurs professionnels ou 5 pêcheurs amateurs déclarants, les données ne sont pas diffusées.

Enfin, en raison d'un retard dans la saisie des carnets de pêche, les données extraites de la base SNPE en juillet 2013 ne comprennent pas toutes les déclarations faites sur les secteurs Dordogne aval (2010, 2011) et estuaire Girondin (2008, 2009, 2010, 2012) pour les pêcheurs amateurs. Pour les pêcheurs professionnels, le retard concerne essentiellement le secteur estuaire Girondin depuis 2006 sauf pour l'anguille et en particulier la civelle à partir de 2009.

mots clés (thématique et géographique) : suivi de déclarations, pêche aux engins, France

Sommaire

1 Introduction 5
2 Organisation et répartition de l'activité pêche..... 5
3 Le suivi des captures par la pêche aux engins et aux filets..... 7
3.1 L'obligation de déclaration et la procédure 7
3.2 Les données collectées 8
3.3 L'évolution du SNPE 9
4 L'analyse des données bancarisées dans le SNPE 10
4.1 Analyse de l'activité pêche aux engins et filets de 2003 à 2012 12
4.2 Analyse des captures en base pour la période 2003 à 2012 14
4.3 Les migrateurs amphihalins.....18
4.3.1 Les mugilidés 18
4.3.2 Les lamproies 19
4.3.3 Les aloses 21
4.3.4 Les anguilles 22
4.4 Les carnassiers.....23
4.5 Les grands cyprinidés.....25
5 Conclusion..... 27

1 Introduction

Depuis la période 1999-2002, le « monde » de la pêche aux engins et aux filets a vécu de nombreux soubresauts. Cette analyse, se propose de présenter les données pour la période 2003-2012[1].
Après un bref rappel du contexte dans lequel se déroule l'activité sous l'angle de l'organisation de la pêche et du suivi national de la pêche aux engins, l'analyse des données bancarisées portera sur l'activité pêche aux engins et aux filets puis sur les principaux groupes d'espèces capturés.

2 Organisation et répartition de l'activité pêche

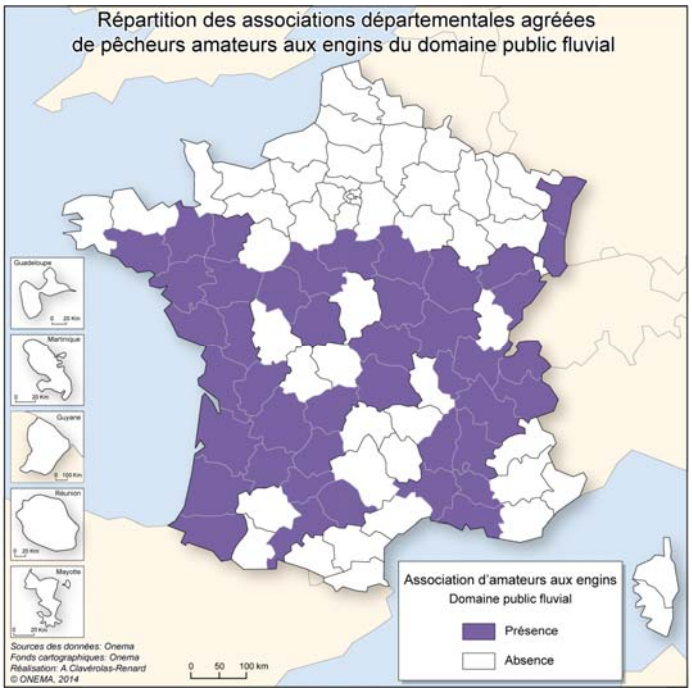

Figure 1 : Répartition des ADAPAEF

La pêche en eau douce relève des attributions du ministère en charge de l'écologie et en son sein de la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB). La pêche maritime dépend aujourd'hui du même ministère mais de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture[2] (DPMA).

L'activité pêche en eau douce est divisée en deux grandes catégories :
- la pêche aux engins et aux filets, objet du présent rapport ;
- et la pêche à la ligne pratiquée par des pêcheurs de loisir qui adhèrent aux associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA).
Par engins et filets, on entend les nasses, sennes, carrelets, carafes, verveux, tramails...

L'activité de pêche aux engins et aux filets étudiée ici est pratiquée par des pêcheurs amateurs qui adhèrent à une des 45 associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et des pêcheurs professionnels (ADAPAEF) qui elles-mêmes dépendent d'une des 11 associations agréées interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce AAIPPED.

[1] La base de données exploitée ici est une extraction réalisée en juillet 2013
[2] La DPMA a quitté l'agriculture pour dépendre du ministère en charge de l'écologie depuis mai 2012.

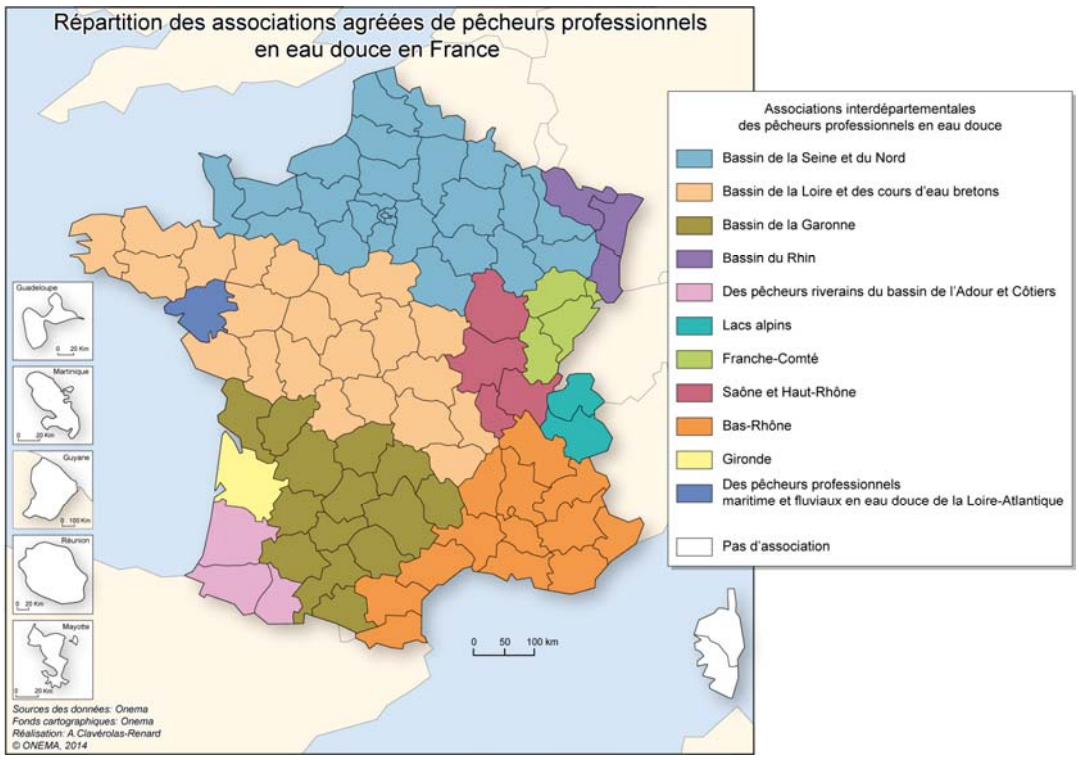

Figure 2 : Répartition des AAIPPED

Le domaine public fluvial (DPF) est divisé en 22 secteurs auxquels sont ajoutés les trois lacs alpins (Bourget, Léman, Annecy) et le secteur de « Grand lieu » (Fig. 8).
Chaque secteur est subdivisé en tronçons de cours d'eau ou lot de pêche. La synthèse ne concerne que les 22 secteurs fluviaux.

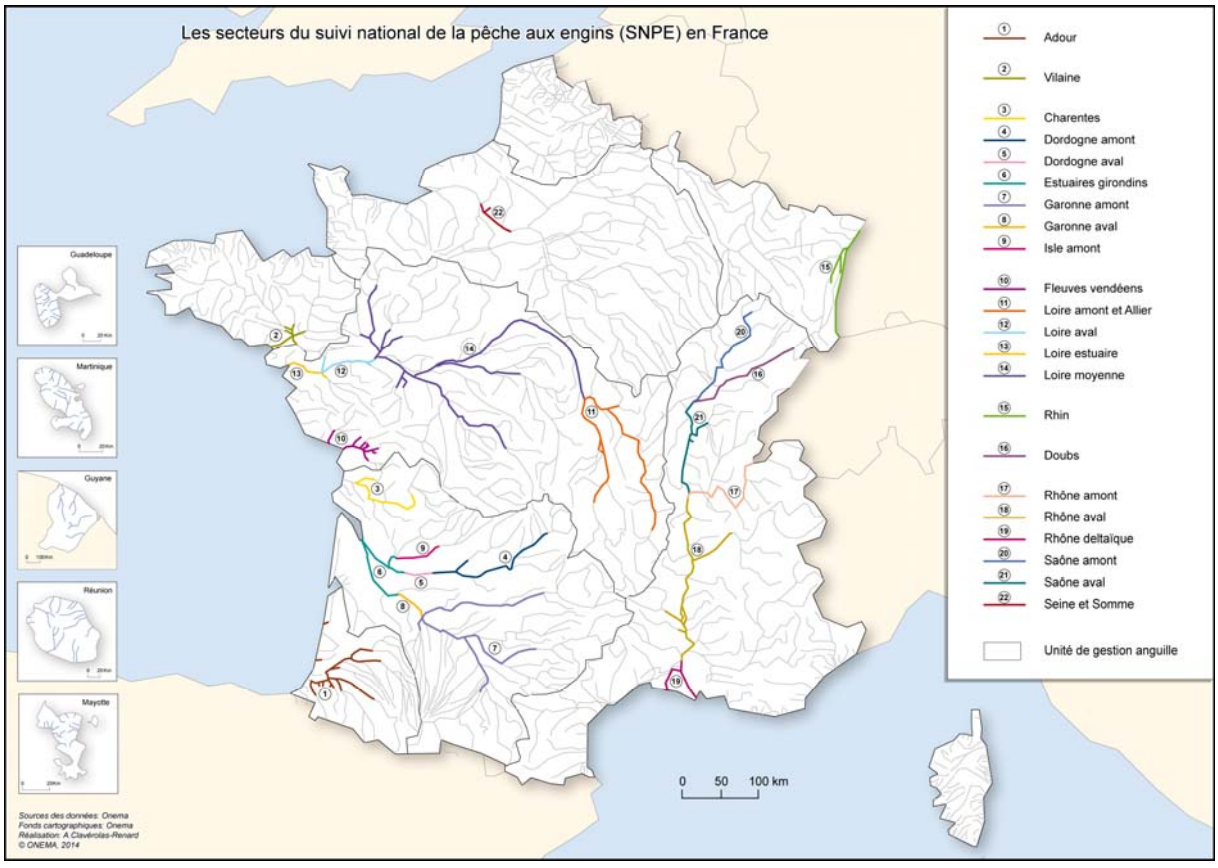

Figure 3 : Secteurs du SNPE

3 Suivi des captures par la pêche aux engins et aux filets

3.1 L'obligation de déclaration et la procédure

La déclaration des captures de poissons et crustacés réalisées à l'aide d'engin ou de filet est obligatoire depuis 1988 pour tous les pêcheurs aux engins et aux filets du domaine public fluvial (DPF[3]), amateurs comme professionnels. Cette obligation tire son origine de l'obligation de gestion piscicole des cours d'eau et plan d'eau exploités par la pêche[4].

A l'origine, les déclarations étaient fort peu exploitées et seulement stockées. Quelques initiatives locales se sont traduites par des analyses. On citera en particulier le travail réalisé sur les cours d'eau du bassin du Rhône[5] qui est à l'origine des principes mis en œuvre pour le suivi national de la pêche de la pêche aux engins et filets.

En 1998, une nouvelle modalité de déclaration des captures a été proposée. Tous les mois, le pêcheur renvoie au service gestionnaire dont il dépend une fiche mensuelle de déclaration. Depuis 2010, les services gestionnaires sont essentiellement les directions départementales des territoires (DDT et DDTM), il arrive parfois que le conseil général s'implique dans le processus, comme c'est le cas en Charente.

Ce mode de fonctionnement est entré en vigueur en 1999 comme le dispositif de suivi national de la pêche aux engins (SNPE). La figure 1 ci-après décrit de manière simplifiée la procédure de déclaration en cours depuis 1999.

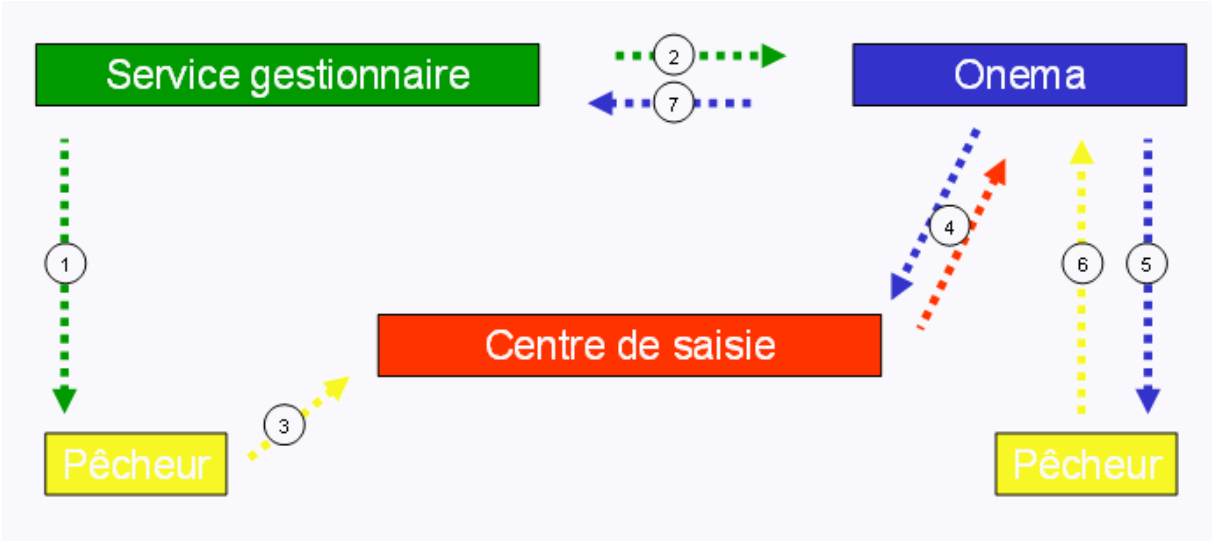

1 Le service gestionnaire délivre les droits de pêche et fournir aux pêcheurs autorisés le matériel de déclaration (enveloppes et fiches mensuelles vierges)
2 Le service gestionnaire fournit à l'Onema la liste des pêcheurs autorisés

[3] Le domaine public fluvial est aujourd'hui défini par le code général de la propriété des personnes publiques. Il est composé d'un domaine public artificiel : canaux, plans d'eau et ports intérieurs appartenant à une personne publique et classé dans son domaine public, ainsi que ces accessoires ; et d'un domaine public naturel que sont les cours d'eau et lacs appartenant à une personne publique et classé dans son domaine public.
[4] La gestion piscicole a été introduite par la loi pêche de 1984.
[5] La pêche aux engins dans le bassin Rhône-Saône _ statistiques générales 1988-1994 obtenues à partir des carnets de pêche volontaires

3 Le pêcheur envoie ses déclarations mensuelles de captures au centre de saisie
4 Echange entre Onema et centre de saisie sur les bilans de saisies et les correctifs
5 L'Onema envoi au pêcheur le récapitulatif annuel de ses déclarations saisies
6 Retour éventuel de demande de correction du récapitulatif
7 L'Onema envoie au service gestionnaire les bilans annuels : liste des pêcheurs déclarant et synthèse des captures déclarées

Figure 4 : Dispositif SNPE

Ainsi le SNPE, c'est à la fois un mode de fonctionnement et une base de données[6] qui a vocation à contenir l'état des déclarations réalisées mensuellement par les pêcheurs amateurs et professionnels exerçant sur le DPF. Le projet permet de répondre à deux objectifs principaux : permettre la gestion piscicole du DPF par les services gestionnaires, compléter la connaissance ichtyologique de milieux qui sont difficilement investigués par l'échantillonnage scientifique à l'aide de la pêche à l'électricité.

3.2 Les données collectées

Les données collectées sont de deux types : celles concernant le pêcheur et celles relatives à la pêches.
Données relatives aux pêcheurs :
Elles sont de nature administrative et géographique. Elles permettent surtout d'échanger avec le pêcheur et de suivre l'effectivité du respect des obligations déclaratives : adresse, statut, type de droit de pêche (licence, bail…), localisation des droits de pêche… Sauf demande de modification du pêcheur, ces données sont saisies une fois pour toute l'année.
Données relatives à la pêche
Elles concernent l'équipement (engin) du pêcheur, la nature des taxons[7] ciblés et pêchés, le jour de la pêche (figure 3).
Les données collectées sur la pêcherie et les captures sont essentielles pour organiser la gestion piscicole des milieux. Ces données permettent de quantifier l'exploitation par la pêche via la déclaration des captures en utilisant les fiches mensuelles (figure 4).

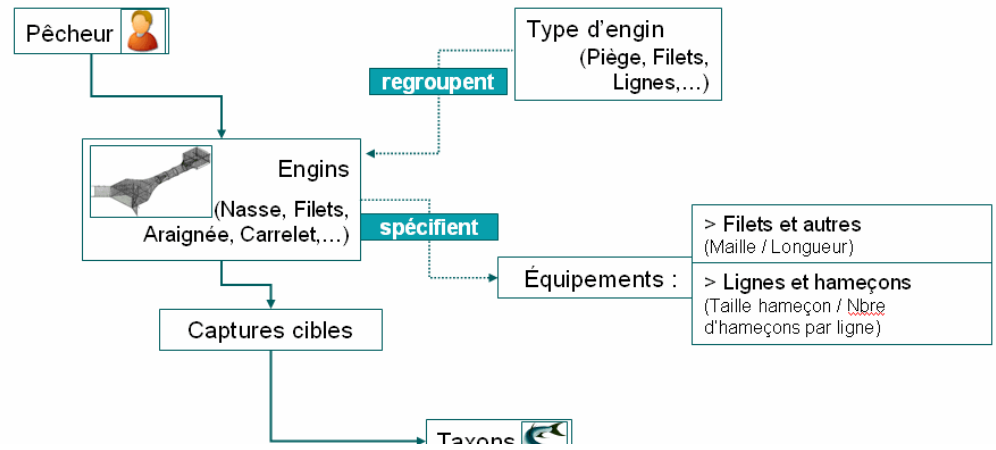

Figure 5 : Données équipements

[6] La base SNPE est déclarée à la CNIL depuis sa création, une nouvelle déclaration en novembre 2010 autorise les opérations induites par la mise en œuvre du PGA.
[7] Le taxon peut être une espèce, gardon, un groupe d'espèces, les carnassiers, une famille, les cyprinidés, ou un groupe "métier", friture de cyprinidés.

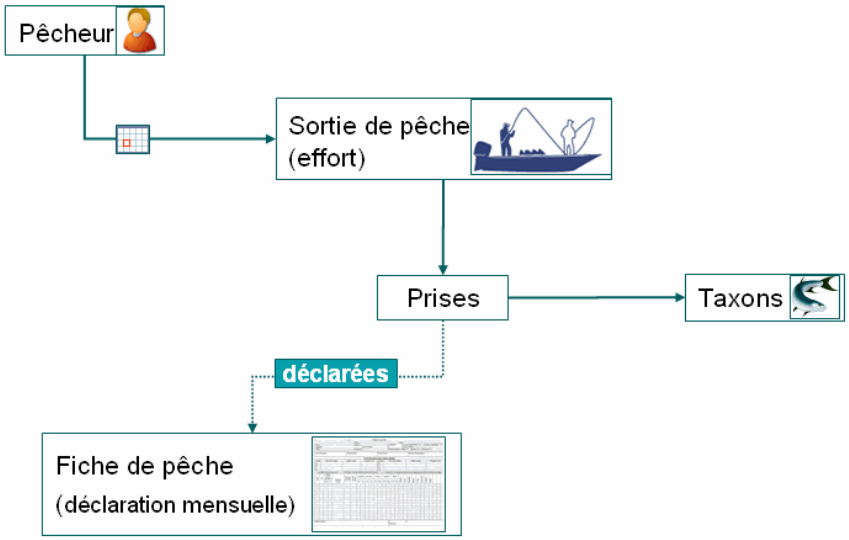

Figure 6 : Données captures

L'ensemble des obligations attachées à l'exploitation par la pêche du DPF de l'Etat sont décrites dans les cahiers des charges fixant les clauses et conditions générales pour l'exploitation du droit de pêche de l'état actuellement pour la période 1er janvier 2012 au 31 décembre 2016.

3.3 L'évolution du SNPE

Depuis les années 2003-2004, et l'année 2010, la décentralisation des compétences et le transfert de propriété du DPF aux collectivités ont impacté le bon déroulement du processus de déclaration dans les régions ou départements concernés par le transfert de propriété, qui n'ont pas tout de suite considéré l'importance du suivi des captures pour gérer l'exploitation par la pêche de leur DPF.

En 2010, la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille[8] a contribué à la réactivation du système. L'obligation de rendre compte de l'effectivité de la mise en œuvre du plan de gestion et de l'obtention de résultats pour l'anguille, se sont traduit dans les départements par un suivi plus serré. Même dans les départements où la gestion de la pêche sur le DPF avait été transférée, ce sont les DDT qui délivrent les licences spécifiques pour l'anguille. Les fiches de déclaration de captures d'anguilles[9] permettant de déclarer toutes les espèces, c'est tout le SNPE qui a bénéficié du plan.

[8] Le règlement (CE) n° 1100/2007 du 18 septembre 2007 (dit règlement « anguille ») institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes. Conformément à l'article 2-3 de ce règlement, un plan de gestion de l'anguille (PGA) a été établi à l'échelle nationale. Il a été approuvé par la commission européenne le 16 février 2010.

[9] https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14347.do

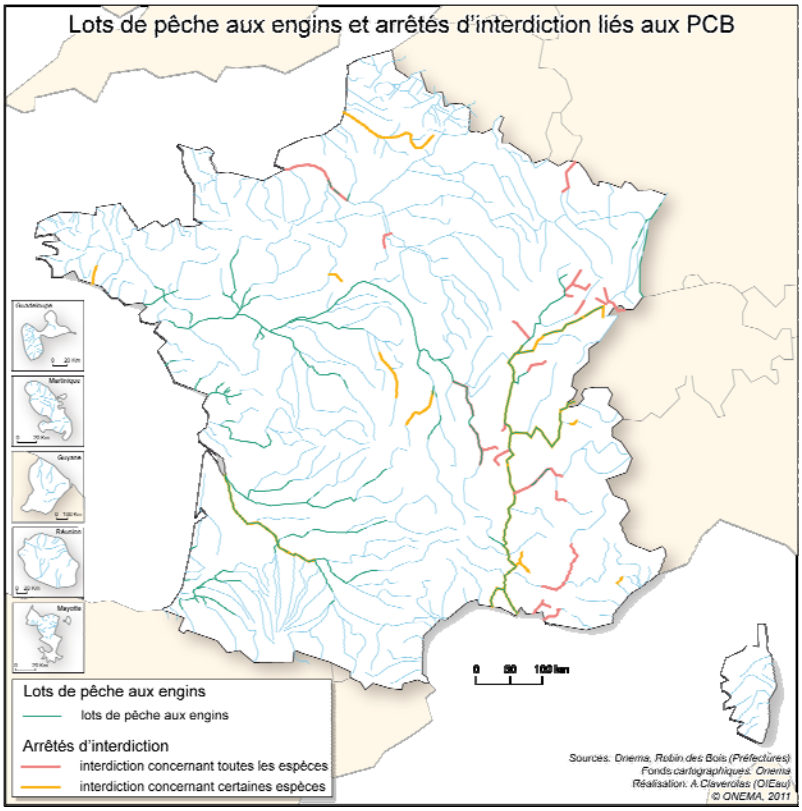

Cette nouvelle impulsion a été perturbée par la mise en place du plan national d'actions sur les PCB[10]. Dans le cadre de ce plan, à l'issue des premières actions de connaissance, des départements ont mis en place des mesures d'interdictions de consommation de poissons. Au niveau du SNPE, cette situation s'est traduite surtout dans l'Est de la France par une chute de la pratique et des déclarations.

Figure 7 : Lots de pêche aux engins et arrêtés d'interdiction liés aux PCB

4 Analyse des données bancarisées dans le SNPE

Dans le SNPE sont analysées les données relatives aux pécheurs et à la pêche (cf.3.2)
Le premier traitement consiste à créer les associations des 4 éléments suivants :
- un lot de pêche ou tronçon de cours d'eau
- un type d'engin (optionnel nombre et taille)
- une sortie de pêche (jour de pêche ou jour et marée)
- par taxon capturé le nombre et ou le poids.

Ces éléments combinés constituent la brique élémentaire, base de toutes les agrégations produites.

Suivant ce principe d'analyse, tout d'abord, ont été définies les données diffusables, puis a été analysée l'activité de pêche en terme de nombre de pêcheurs et de sorties.
Les captures ont été étudiées d'abord globalement puis par groupe d'espèces : les migrateurs amphihalins, les carnassiers, les grands cyprinidés.

[10] Le plan national d'actions sur les PCB a été lancé officiellement le 6 février 2008, pour en savoir plus consulter le site www.pollutions.eaufrance.fr/pcb/.

4.1 Analyse des données diffusables

L'analyse des données bancarisées a porté sur la période 2003-2012. Toutefois en raison d'une obligation de respect du secret statistique, toutes les années ne sont pas diffusables. Le tableau 1 ci-après, précise, année par année, la situation de chaque secteur au regard de cette obligation en application de la règle suivante : "les données sont non diffusables lorsqu'elles concernent moins de 3 professionnels ou moins de 5 amateurs".

	Amateurs										Professionnels									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Adour	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Charente	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui
Dordogne amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	non
Dordogne aval	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non
Doubs	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	oui	non
Estuaires girondins	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	oui	non	oui	non	oui	non	non	non	non	oui	oui	oui
Fleuves vendéens	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Garonne amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Garonne aval	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	non
Isle amont	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Loire amont et Allier	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Loire aval	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Loire estuaire	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Loire moyenne	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Rhin	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non
Rhône amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Rhône aval	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Rhône deltaïque	oui	oui	non	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui	non	non	non	non	non	non	non	non
Saône amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non
Saône aval	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui
Seine et Somme	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non
Vilaine	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non

Tableau 1 : Diffusion des données en fonction du nombre de déclarants

4.2 Analyse de l'activité pêche aux engins et filets de 2003 à 2012

L'analyse s'est d'abord intéressée à l'activité pêche, à l'aide du nombre de pêcheurs déclarant et du nombre de sorties. Une sortie correspond à un jour de pêche ou une marée. A noter que tous les pêcheurs ne déclarent pas avec la même précision les sorties sans captures. L'effort de pêche n'est donc ici qu'approché.

Sur les 22 secteurs, il a été recensé un nombre total de 6137 pêcheurs déclarants. Parmi ces pêcheurs on compte 5 734 amateurs et 403 professionnels. Dans chacune de ces catégories de statuts, le nombre de pêcheurs déclarants a nettement diminué sur ces dix dernières années.

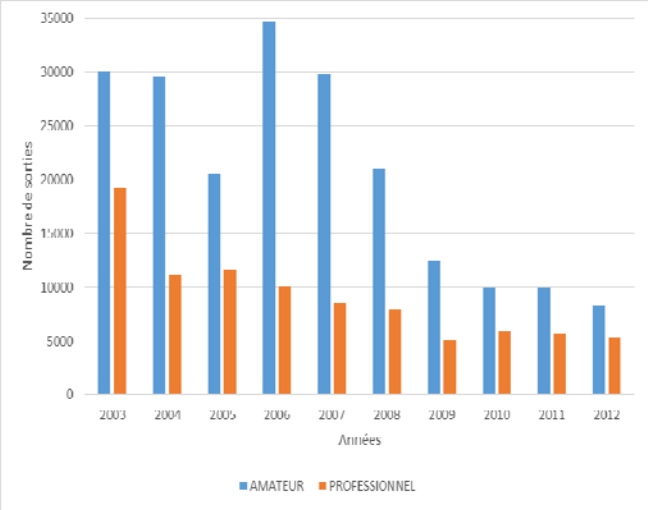

Figure 8 : Nombre de sorties de pêche déclarées par an

En parallèle, entre 2003 et 2012, le nombre de sorties de pêche déclarées a diminué aussi bien chez les pêcheurs professionnels que chez les pêcheurs amateurs (Fig. 9).

Pour les pêcheurs amateurs, les valeurs enregistrées sont passées de 30 125 sorties en 2003 à 8 252 en 2012. L'activité est pratiquée surtout l'été et c'est sur le bassin de la Loire que l'on compte le plus de sorties (3 800 en 2012).

Du coté des professionnels, on compte 19 290 sorties déclarées en 2003 et 5 418 en 2012, avec 2 415 sorties déclarées en 2012 sur l'Adour. Pour les pêcheurs professionnels, les sorties de pêches sont reparties de manière presque équitable sur l'année.

Les nombres de sorties par secteur et par catégorie de pêcheurs sont détaillées (uniquement les données diffusables) dans le tableau 2.

AMATEURS	Adour	Charentes	Dordogne amont	Dordogne aval	Doubs	Estuaires girondins	Fleuves vendéens	Garonne amont	Garonne aval	Isle amont	Loire amont et Allier	Loire aval	Loire estuaire	Loire moyenne	Rhin	Rhône amont	Rhône aval	Rhône deltaïque	Saône amont	Saône aval	Seine et Somme	Vilaine	Total de sorties
	2003	1046	499	399	575	122	1704	1607	580 *		115	566	6287	866	8331	256	921	542	222	575	2528 *		2319	30125
	2004	1116	424	360 *		132	2882	1315	1048	607	54	583	5815	643	7475	248	705	629	110	551	3045 *		1857	29604
	2005	1027	482	650	286	188	717	1088	685	312 *		490	4085	365	4897	271	500	676 *		600	1731 *		1355	20495
	2006	1224	516	1243	1279	85	12529	1414	509	293	382	291	4523	281	5717	139	483	578 *		314	1558 *		1272	34721
	2007	1514	583	1027	1097 *		9488	1248	701	412	303	284	4561	247	5011	117	558	122 *		321	1026 *		1146	29845
	2008	1341	709	944	161 *	*		1097	425	93	243	169	6049	235	6883	195	373	58	0	178 *	*		1007	21063
	2009	739	553	1056	165 *	*		1022	391	145	225	93	2494	173	3507	86	363	88 *		232	531 *		516	12406
	2010	938	235	266 *		*		872	426	70 *		62	2110	173	3185	74	224	96 *		155	541 *		419	9904
	2011	884	311	343 *		*	1898	579	304	72 *		110	1643	304	1837	167	166	82 *		277	304 *		615	9966
	2012	962	167	429	50	48 *		509	254	124 *		99	1451	289	2266	150	146	94 *		93	530 *		579	8252
Sortie Total		10791	4479	6717	3643	781	29230	10751	5323	2193	1330	2747	39018	3576	49109	1703	4439	2965	554	3296	12621 *		11085	206381
pêcheurs par an		92	46	79	30	5	265	104	81	22	19	45	208	34	372	12	47	34	5	41	93 *		88	1721
Sortie par pêcheur par an		12	10	9	12	16	11	10	7	10	7	6	19	11	13	14	9	9	11	8	14 *		13	229

PROFESSIONNELS	Adour	Charentes	Dordogne amont	Dordogne aval	Doubs	Estuaires girondins	Fleuves vendéens	Garonne amont	Garonne aval	Grand Lieu	Loire amont et Allier	Loire aval	Loire estuaire	Loire moyenne	Rhin	Rhône amont	Rhône aval	Rhône deltaïque	Saône amont	Saône aval	Seine et Somme	Vilaine	Total des sorties
	2003	2946 *		433	163	337	10152 *	*	*	*	*		904	785	367	315 *		59 *		546	1677 *	*		19290
	2004	4317	322	355	192	379 *	*	*	*	301 *	*		877	1492	462	167 *	*	*	189	423	1392	81 *		11193
	2005	4530	574 *	*	*	*	0 *	*	*	109 *	*		780	2164	744	381 *	*	*	*	436	1166	318 *		11648
	2006	3952	77	703	104	77 *	*	*	*	*	*		632	1313	714 *	*	*	*	*	424	1460	335 *		10085
	2007	3337 *		806 *		227 *	*	*	*	27 *	*		329	1306	652 *	*	*	*	*	411	1136	279 *		8575
	2008	2965	337	556 *	*	*	*	41 *	*	*	*		902	1678	702 *	*	*	*	*	163	159 *	*		7893
	2009	1306	141	571	90 *	*	*	15 *	*	*	*		660	1834	439 *	*	*	*	*	*	*	*		5187
	2010	1980 *	*	*	*	*	31 *	*	*	*	*		615	2185	565 *	*	*	*	*	*	301 *	*		5849
	2011	2754	186 *	*	*	5	72 *	*	*	*	*		364	1497	312 *	*	*	*	*	*	263 *	*		5662
	2012	2415	233 *	*	*	*	283 *	*	*	*	*		344	1303	223 *	*	*	*	*	*	184 *	*		5418
Sortie Total		30502	1955	3424 *		*	10541 *	*	*	*	*		6407	15557	5180 *	*	*	*	*	7841	1390 *	*		90800
pêcheurs par an		96	6	9 *		*	13 *	*	*	*	*		11	30	8 *	*	*	*	*	9	*	*		203
Sortie par pêcheur par an		32	33	38 *		*	81 *	*	*	*	*		58	52	65	60 *	*	*	*	87	70 *	*		954

** données non diffusables*

Tableau 2: Sorties sectorielles et nationales des captures déclarées pour les pêcheurs amateurs et les professionnels sur la période 2003-2013

4.3 Analyse globale des captures en base pour la période 2003 à 2012

L'analyse des captures repose sur, d'une part, le poids des captures et, d'autre part, le nombre de sorties de pêches. Les pêcheurs pouvant déclarer le poids et/ou le nombre, toutes les captures ne sont pas pesées. Pour compléter les tableaux, il a été calculé des poids moyens à partir des captures enregistrées pour lesquelles on disposait du poids et du nombre. Les poids calculés ne concernent que 5 % des données.

La liste suivante présente tous les taxons[11] déclarés dans les captures entre 2003 et 2012 par les pêcheurs amateurs et professionnels par ordre alphabétique.

Taxons pêchés par les amateurs	Taxons pêchés par les professionnels
Able de Heckel	Able de Heckel
Ablette	Ablette
Alose	Alose
Amour blanc	Amour blanc
Anchois	Anguille argentée
Anguille argentée	Anguille jaune
Anguille jaune	Aspe
Aspe	Baeri
Atherine de boyer	Bar
Baeri	Barbeau
Bar	Black bass à grande bouche
Bar moucheté	Black bass à petite bouche
Barbeau	Bouvière
Black Bass à grande bouche	Brème
Black Bass à petite bouche	Brochet
Blennie	Carassin
Bouvière	Carnassier indifférencié
Brème	Carpe
Brochet	Chabot
Carassin	Chevaine
Carnassier indifférencié	Civelle
Carpe	Corégonidé
Chabot	Crapet de roche
Chevaine	Crevette
Civelle	Cyprinidé indifférencié
Congre	Ecrevisse
Corégonidé	Eperlan
Crabe chinois	Espèce d'eau douce
Crapet de roche	Esturgeon
Crevette	Friture cyprinidé indifférencié
Cyprinidé indifférencié	Friture percidé indifférencié
Divers grenouilles (Ranidés)	Gardon

[11] Le taxon peut correspondre à une famille, une espèce, un groupe d'espèces ou un stade de développement…

Ecrevisse	Goujon
Epinoche	Gremille
Espèce d'eau douce	Hotu
Esturgeon	Ide melanote
Flet	Lamproie
Friture cyprinidé indifférencié	Loche de rivière
Friture percidé indifférencié	Lote de rivière
Gambusie	Mugilidés
Gardon	Omble chevalier
Gobie noir	Perche
Goujon	Perche soleil
Gremille	Percidés
Grenouille rousse	Plie
Hotu	Poisson blanc indifférencié
Ide melanote	Poisson chat
Lamproie	Pseudorasbora
Lieu jaune	Rotengle
Lote de rivière	Salmonidé indifférencié
Maigre	Sandre
Motelle à 5 barbillons	Saumon atlantique
Mugilidés	Silure glane
Omble chevalier	Spirlin
Ombre commun	Tanche
Perche	Tortue
Perche soleil	Toxostome
Percidés	Truite arc-en-ciel
Plie	Truite de lac
Poisson blanc indifférencié	Truite de mer
Poisson chat	Vairon
Pseudorasbora	Vandoise
Rotengle	
Salmonidé indifférencié	
Sandre	
Sardine	
Saumon atlantique	
Silure glane	
Sole commune	
Spirlin	
Tanche	
Tortue	
Toxostome	
Truite arc-en-ciel	
Truite de lac	
Truite de mer	
Vairon	
Vandoise	

Tableau 3: Listes des taxons capturés par les pêcheurs professionnels et les pêcheurs amateurs entre 2003 et 2012

Les taxons indiqués dans le tableau des captures n'ont pas été pêchés dans les mêmes conditions et les fréquences de captures sont très variables d'un taxon à un autre. La fréquence des taxons dans les déclarations est calculée à partir du nombre de sorties de pêche (avec capture déclarée) pour un taxon donné. Les figures 10 et 11 représentent ces fréquences. Les taxons les plus capturés (dont la

fréquence est supérieure à 1%) par les pêcheurs professionnels et par les pêcheurs amateurs sont quasiment les mêmes, mais leur ordre est différent.
Les pêcheurs amateurs capturent en majorité l'anguille jaune à une fréquence supérieure à 25% et les pêcheurs professionnels le sandre à une fréquence légèrement inférieure à 12%.

Dans la suite de l'analyse, les taxons sont traités par groupes pertinents et pour les taxons dont la fréquence de présence est supérieure à 1%.

Figure 9 : Fréquence de capture par taxon – Amateurs
Truite : truite de lac, truite de mer, truite indifférenciée*

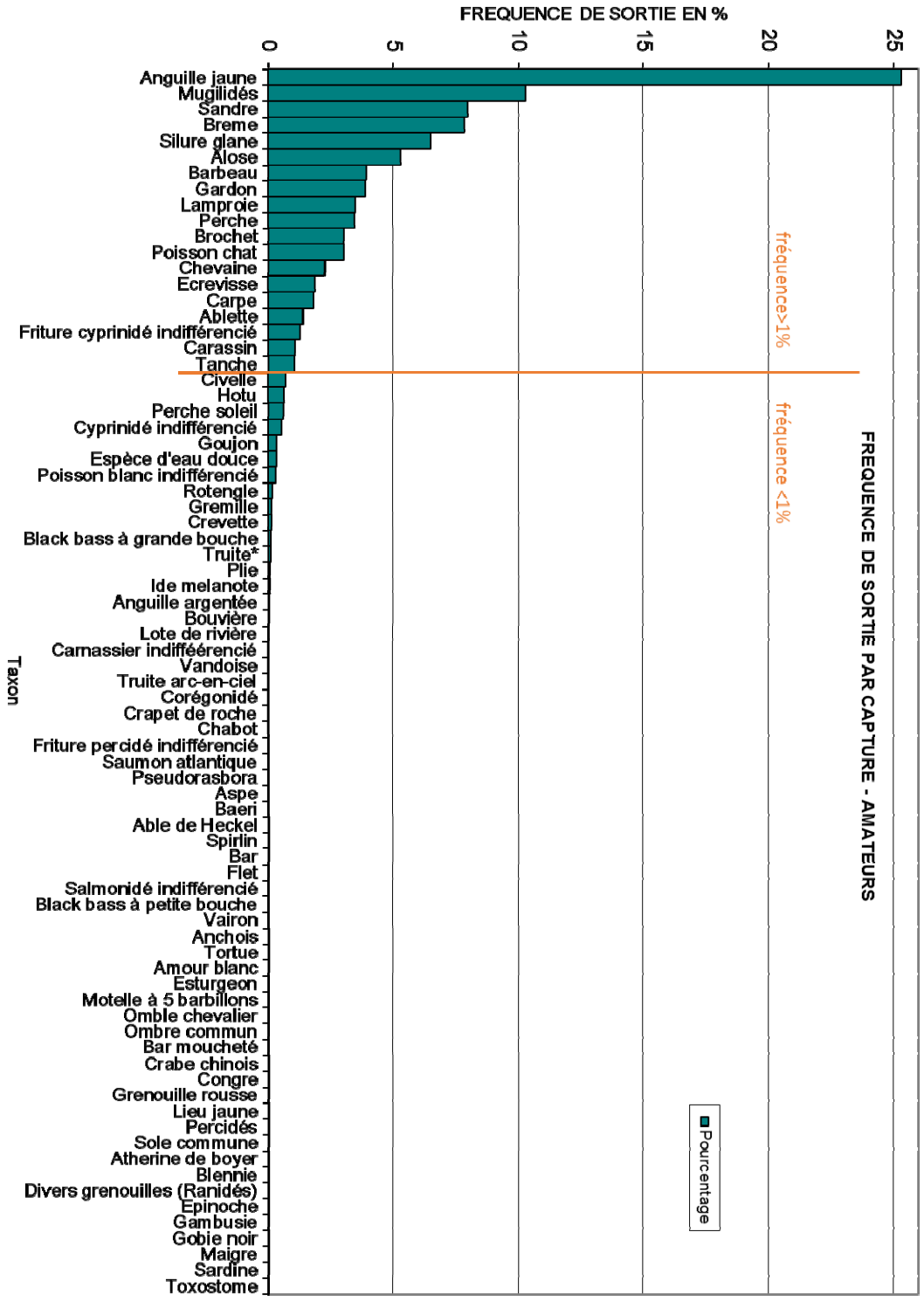

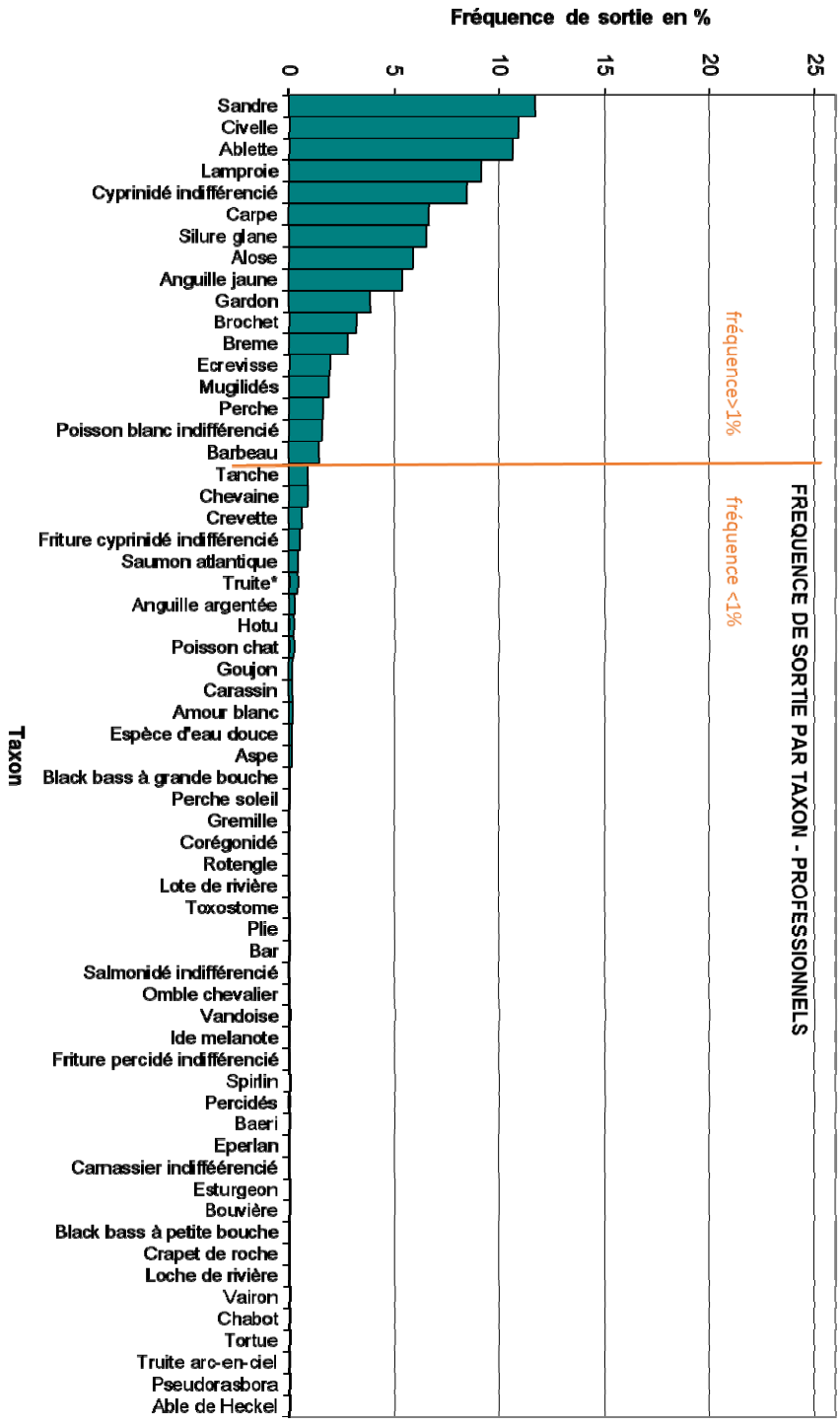

Figure 10 : Fréquence de capture par taxon – Professionnels

Lorsque, pour une capture donnée, on ramène les quantités déclarées aux nombre de sortie de pêche, on obtient une capture par unité d'effort (CPUE) en kg par sortie de pêche. C'est un indice de suivi de la

pêcherie qui rend compte globalement de l'abondance de l'espèce (ou taxon) et de son aptitude à être capturée. En effet, si les conditions de pêche ne sont pas favorables, la CPUE sera faible même si l'espèce est abondante.

Les moyennes par sortie ont été calculées pour chaque année entre 2003 et 2012 et chaque catégorie de pêcheurs en éliminant les situations où le nombre de sorties était inférieur à 20.

4.4 Les migrateurs amphihalins

Les poissons migrateurs doivent parfois parcourir plusieurs centaines de kilomètres entre l'estuaire et l'amont des bassins versants pour accomplir leur cycle de vie. On les retrouve naturellement (sur les déclarations) en majorité sur les secteurs situés sur la façade ouest du littoral (à l'exception de l'anguille qui colonise quasiment tous les cours d'eau continentaux) :
- l'Adour
- La Loire aval, estuaire et moyenne
- Les estuaires girondins

Les poissons migrateurs les plus fréquemment pêchés sont les aloses, les anguilles, les lamproies et les mugilidés. Globalement, ils sont déclarés pêchés en abondance sur la première moitié de l'année.

4.4.1 Les mugilidés

Les mugilidés comptent en moyenne 4 662 sorties de pêches par an, sur les dix dernières années. Ils sont pêchés pratiquement toute l'année.

Les figures 12 et 13 montrent que les captures moyennes des amateurs (3,4 kg/sortie) sont plus faibles que celles des professionnelles (18,6 kg/sortie).
La tendance chronologique entre 2003 à 2012, pour l'ensemble des pêcheurs (professionnels et amateurs), montre que 2010 a été une année de capture particulièrement bonne, notamment sur la Loire.

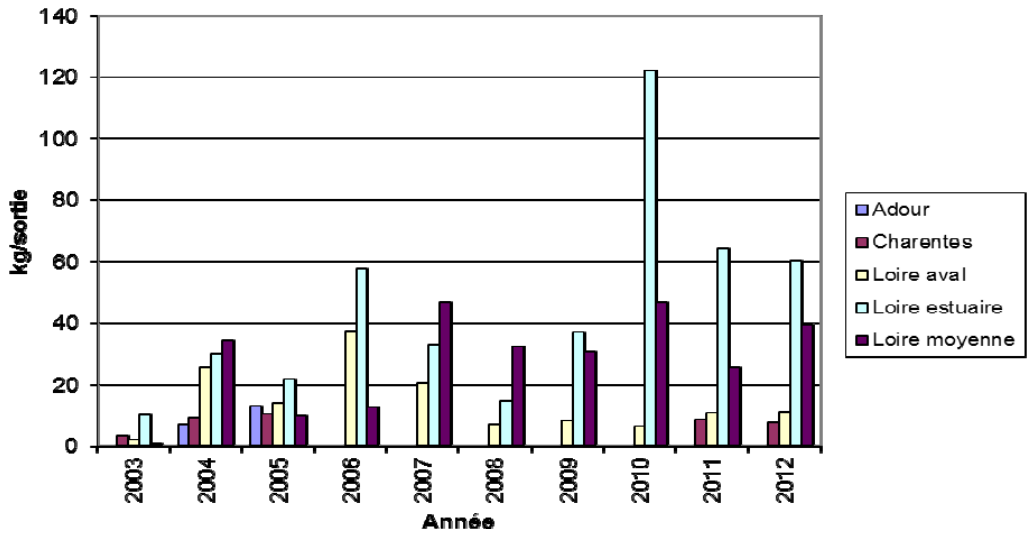

Figure 11 : Captures par unité d'effort de mugilidés par les pêcheurs professionnels

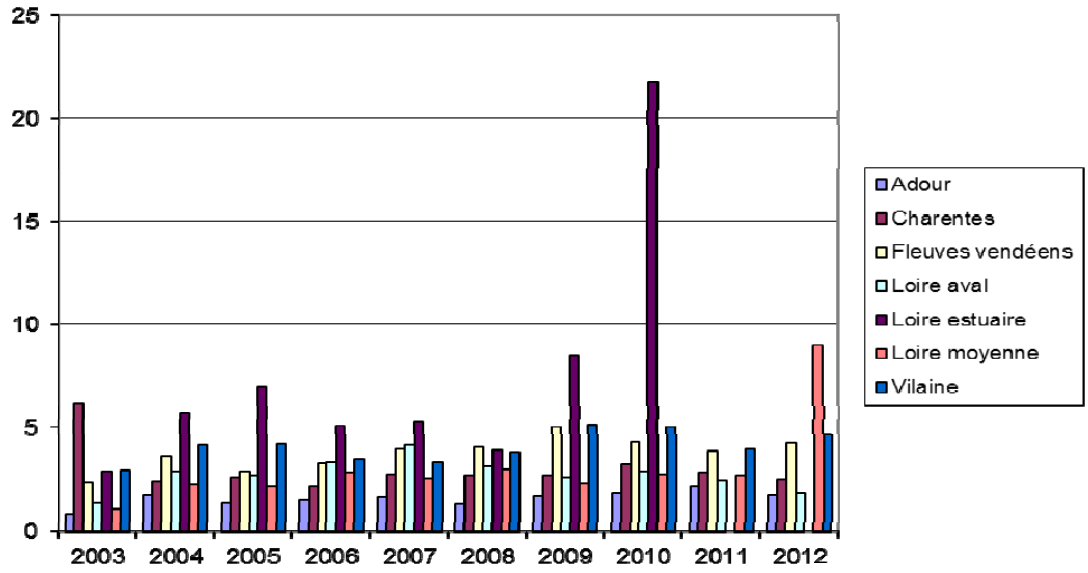

Figure 12 : Captures par unité d'effort de mugilidés par les pêcheurs amateurs

4.4.2 Les lamproies

Les lamproies marines et les lamproies fluviatiles ne sont pas toujours différenciées dans les déclarations des pêcheurs, même si on sait que les lamproies marines sont nettement majoritaires dans les déclarations, les lamproies ne sont donc pas distinguées dans les données présentées ci-après.

Les lamproies sont péchées de façon progressive en début d'année, on en trouve en abondance au mois de mars et au mois d'avril.
Essentiellement péchées sur la Loire Aval par les amateurs et sur l'Adour par les professionnels, elles comptent un nombre moyen de 55 442 sorties par an. La quantité de lamproies péchée par les professionnels est nettement supérieure à celle pêchée par les amateurs, et la CPUE suit cette tendance avec en moyenne 35kg/sortie pour les professionnels et 5,7 kg/sortie pour les amateurs.

Les tendances chroniques sont irrégulières chez les pêcheurs professionnels et chez les pêcheurs amateurs (figures 14 et 15).

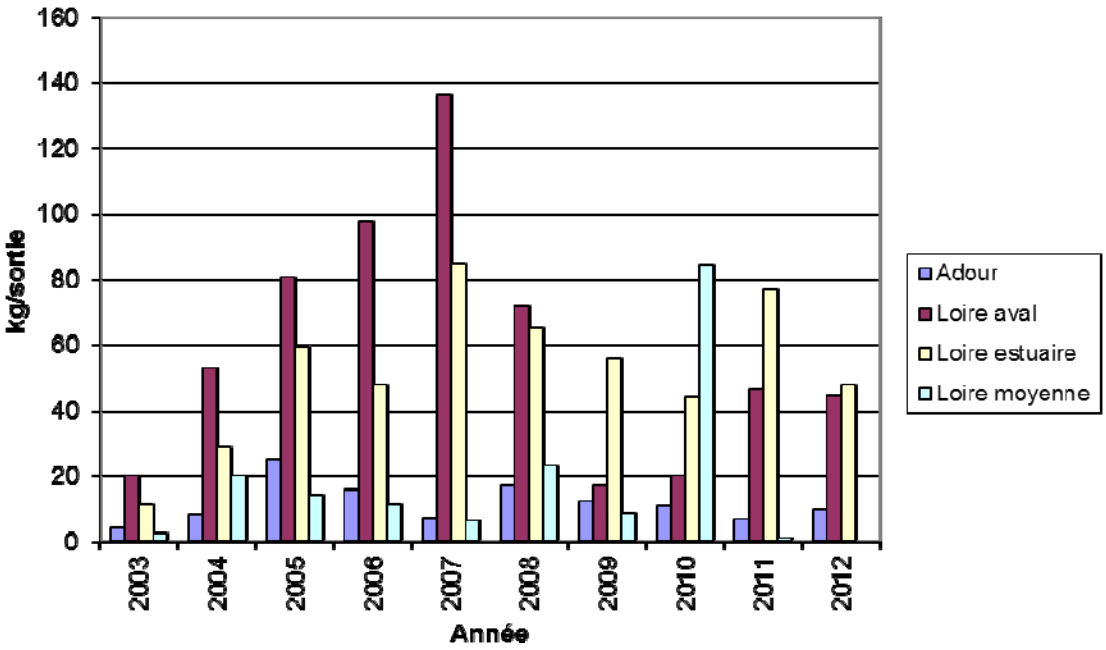

Figure 13 : Captures de lamproies par unité d'effort par les pêcheurs professionnels

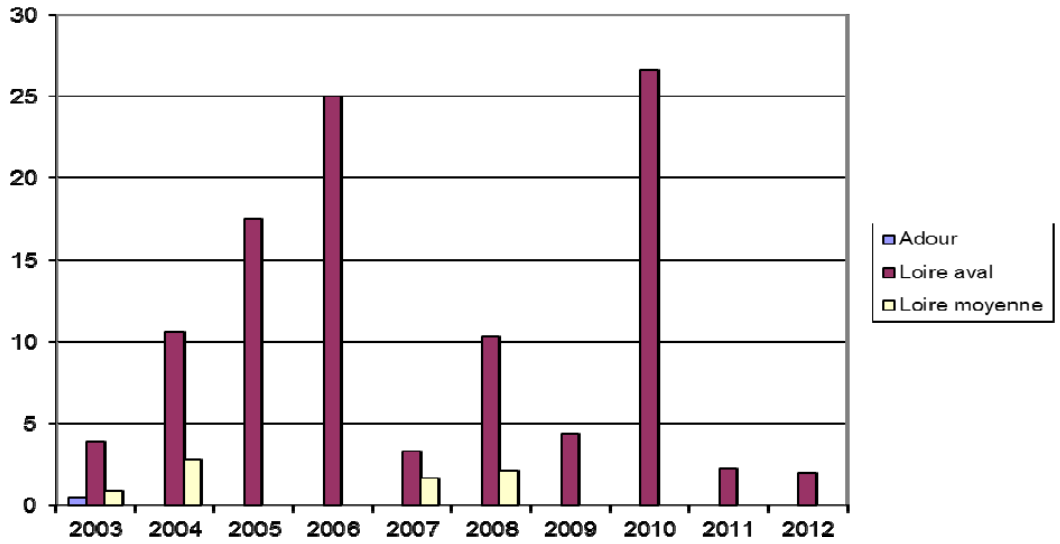

Figure 14 : Captures de lamproies par unité d'effort par les pêcheurs amateurs

4.4.3 Les aloses

Comme pour les lamproies, il n'y a pas de distinction entre les différentes espèces (alose feinte, grande alose), car cette précision n'est pas toujours disponible dans les déclarations.
Dans les déclarations, la saison des aloses prolonge la saison des lamproies, elle s'étend d'avril à juin.
Les aloses comptent un nombre moyen de 4 408 sorties par an.
Les figures 16 et 17 montrent que les captures moyennes des amateurs (2,9 kg/sortie) sont plus faibles que celles des professionnelles (12,2 kg/sortie).
La tendance pour les professionnels est à l'augmentation des CPUE, et à la baisse pour les amateurs.

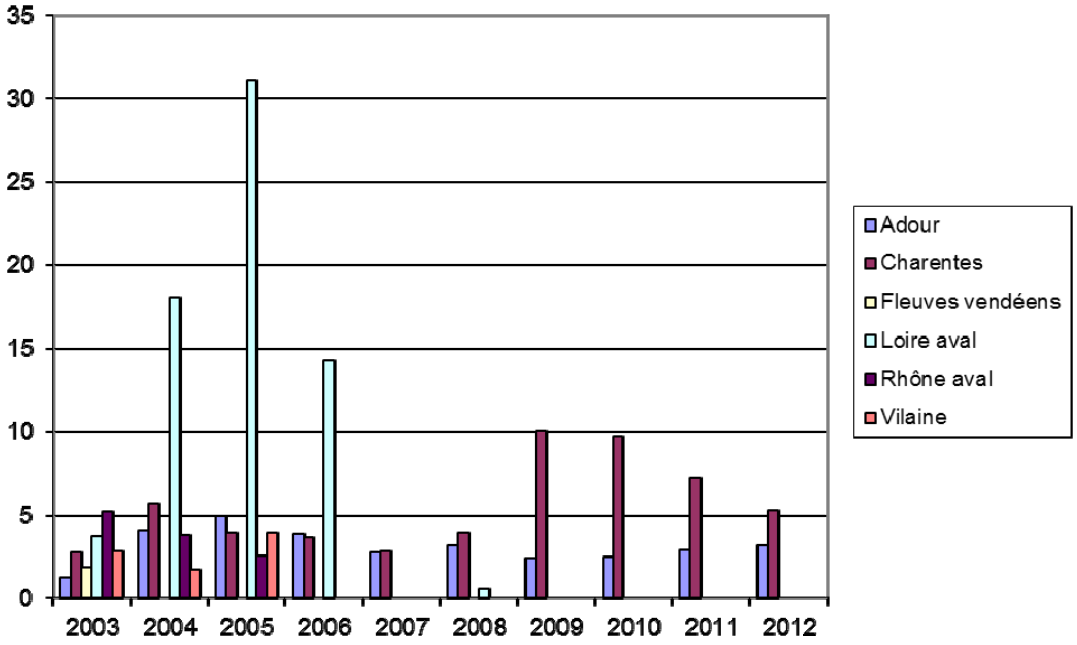

Figure 15 : Captures d'aloses par unité d'effort par les pêcheurs amateurs

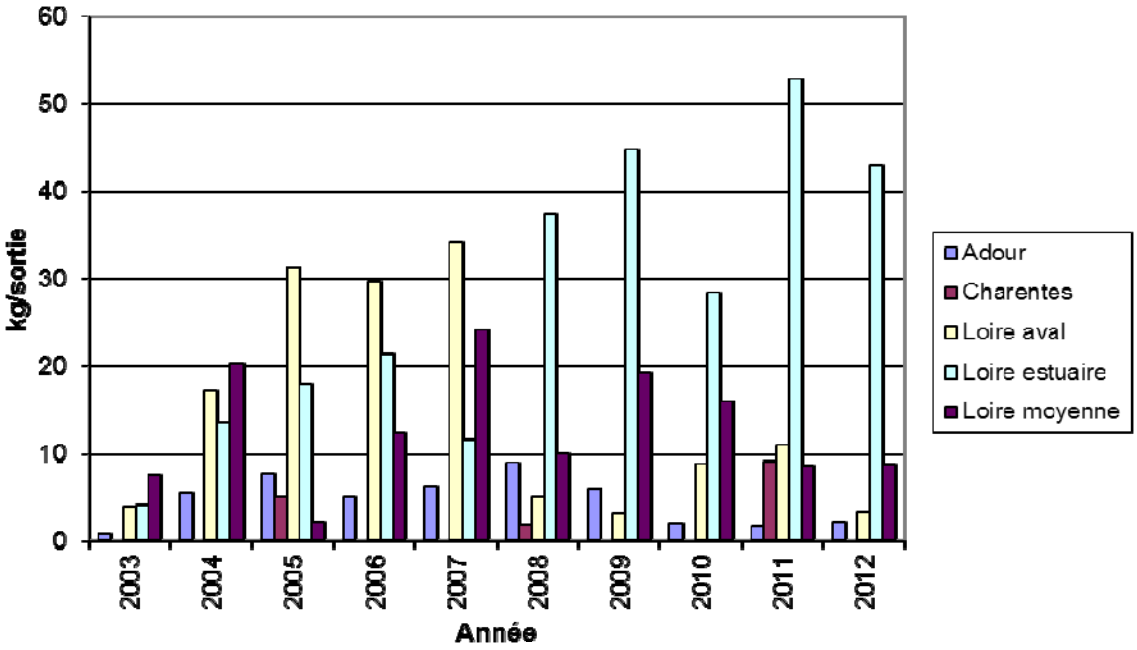

Figure 16 : Captures d'aloses par unité d'effort par les pêcheurs professionnels

4.4.4 Les anguilles

L'activité de l'anguille est nocturne, elle peuple les rivières et se reproduit en mer. Son cycle biologique se caractérise par de nombreuses métamorphoses. Les jeunes, appelées « civelles », migrent de la mer des sargasses (centre ouest de l'Océan atlantique) vers les estuaires. Au fil du temps, elles se pigmentent et remontent dans les cours d'eau, passant successivement du stade anguillette, anguille jaune et enfin anguille argentée, juste avant de repartir en mer.
La civelle arrive en France par le littoral sud (secteur de l'Adour) à partir de novembre. Elle est pêchée de novembre à avril, d'où les données regroupées par saison chevauchant deux années civiles.

Les sorties de pêche à la civelle déclarées (entre 2003 et 2012) sont au nombre de 3 713 par an, ces dernières se répartissent sur l'Adour, la Charente, la Loire et sur l'estuaire girondin. Les déclarations de sorties des pêcheurs professionnels comptent en moyenne 129 sorties par an (depuis 2009 et la mise en œuvre du PGA, les amateurs ne sont plus autorisés à pêcher la civelle).

Depuis la mise en place du plan de gestion de l'anguille en 2009, le taux de déclarations des captures de civelles est proche de 100% et la civelle est moins capturée (figure 18).
La saison 2007-2008 a été une bonne saison pour les pêcheurs professionnels, particulièrement sur la Loire (7,7 kg par sortie).

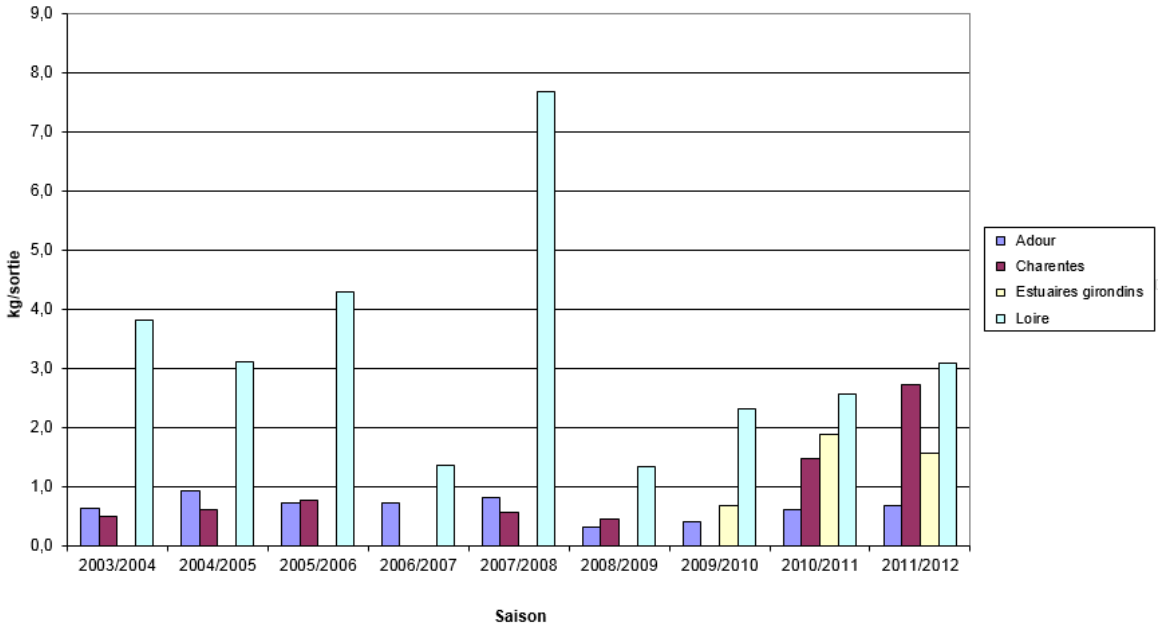

Figure 17 : Captures de civelles par unités d'effort par les pêcheurs professionnels

L'anguille jaune est pêchée aussi bien par les pêcheurs professionnels que les pêcheurs amateurs. Constamment en diminution, les sorties de pêches d'anguille jaune comptent en moyenne 10 143 sorties déclarées par an entre 2003 et 2012 par les pêcheurs amateurs et 2 198 par les pêcheurs professionnels.
Cette anguille est pêchée toute l'année mais surtout entre mars et juillet. C'est le taxon le plus fréquemment pêché en France. L'écart de capture par unité d'effort est très important entre les pêcheurs professionnels et amateurs, surtout en 2007 (22,6kg/sortie chez les professionnels et 1.6 chez les amateurs). A part cela, la tendance reste stable pour les amateurs et variable pour les professionnels avec un pic en 2007 (figure 19).

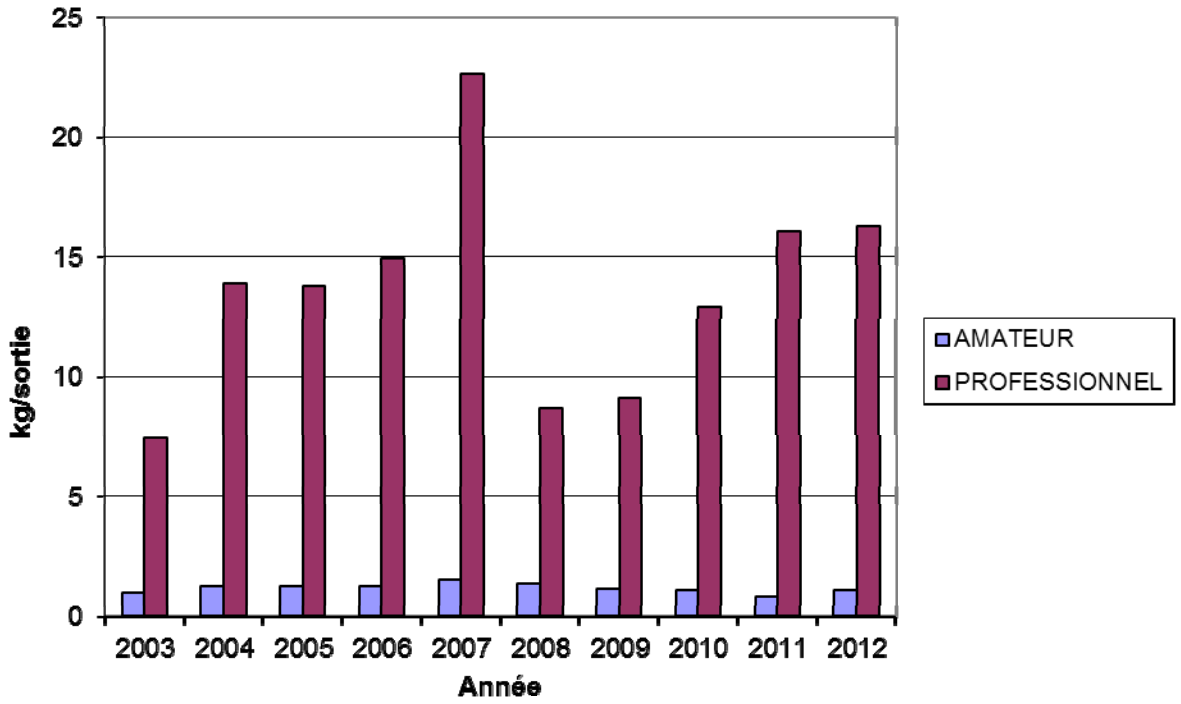

Figure 18 : Captures d'anguilles jaune amateurs et professionnelles

L'anguille argentée est pêché entre octobre et janvier uniquement sur les secteurs aval de la Loire et par un petit nombre de pêcheurs professionnels autorisés.

4.5 Les carnassiers

Parmi les poissons carnassiers déclarés, les plus capturés sur les cours d'eau sont le sandre, le brochet et la perche. Le sandre est l'espèce la plus fréquemment capturée par les pêcheurs professionnels. Ces carnassiers sont capturés sur presque tous les secteurs, toute l'année avec baisse d'activité progressive en début d'année (jusqu'à mars).

Le nombre de sortie déclarées, que totalisent ces carnassiers entre 2003 et 2012 est de 53 541 pour les amateurs et 66 311 pour les professionnels.

Les détails de ces sorties entre 2003 et 2012, dans le tableau suivant :

	AMATEUR			PROFESSIONNEL		
	Poids en kg	Sortie	CPUE	Poids en kg	Sortie	CPUE
Brochet	27 751	11 003	304	23 109	12 644	265
Perche	13 416	12 715	144	4 326	6 397	47
Sandre	65 315	29 823	352	97 785	47 270	512
Total	106 482	53 541	800	125 220	66 311	824

Tableau 4 : Sorties "carnassier" par catégorie de pêcheurs

Sur les figures suivantes, on remarque que les captures des brochets et des perches sont dominées par les pêcheurs amateurs. Les captures de sandres sont, au contraire elles, dominées par les pêcheurs professionnels.

Malgré un nombre de sorties déclarées fortement en baisse aussi bien chez les professionnels que les amateurs entre 2003 et 2012, le taux de capture n'affiche pas des tendances particulières pour les pêcheurs amateurs et pour les pêcheurs professionnels, à l'exception de 2004 où l'année fut particulièrement bonne du côté des professionnels.

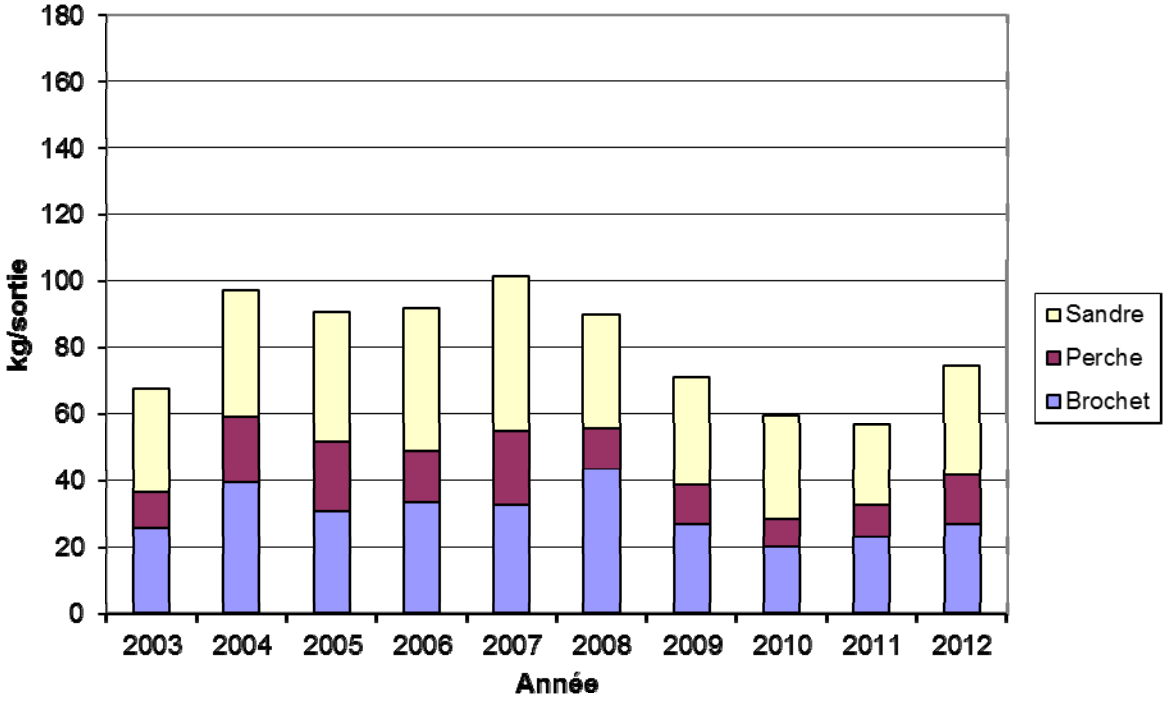

Figure 19 : Captures par unité d'effort de carnassiers par les pêcheurs amateurs

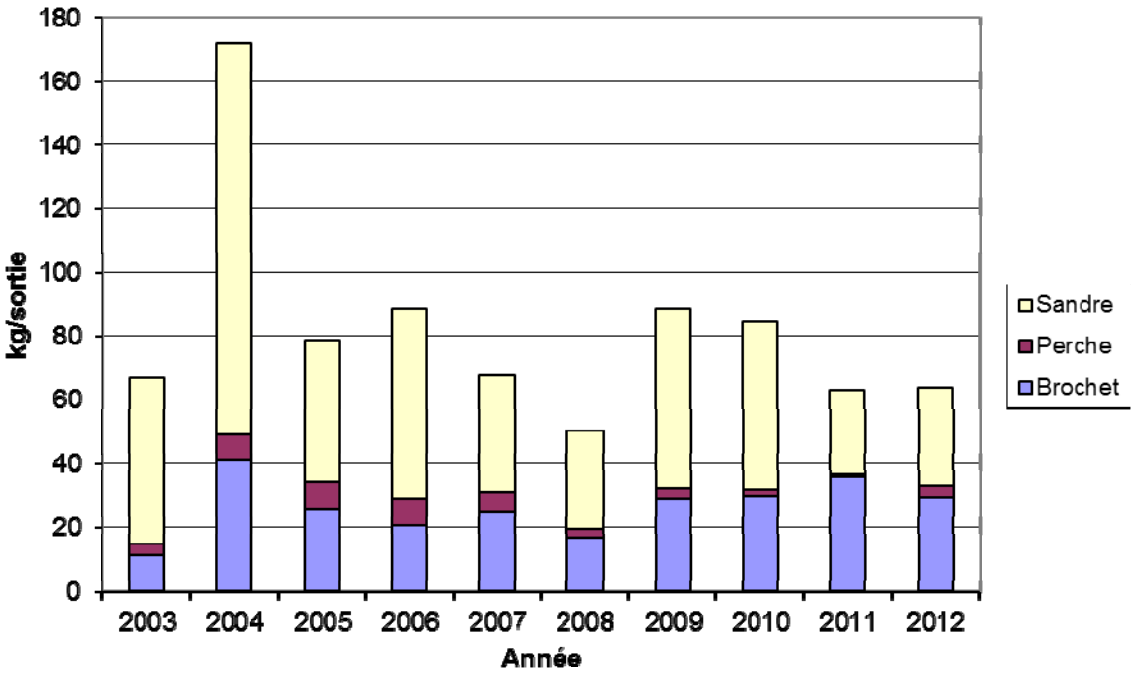

Figure 20 : Captures par unité d'effort de carnassiers par les pêcheurs professionnels

4.6 Les grands cyprinidés

Les grands cyprinidés sont les cyprinidés se caractérisant par un poids moyen dans les déclarations supérieur à 1 kg parmi les taxons les plus fréquemment pêchés. Ils regroupent barbeau, carpe, chevaine et tanche.

Les détails de ces sorties entre 2003 et 2012, dans le tableau suivant :

	AMATEUR			PROFESSIONNEL		
	Poids en kg	Sortie	CPUE	Poids en kg	Sortie	CPUE
Barbeau	33 037	14 332	237	21 098	5 490	252
Carassin	11 705	3 753	83	772	592	16
Carpe	21 118	5 991	311	46 905	26 854	357
Chevaine	13 405	8 117	138	6 061	3 542	77
Tanche	4 205	3 270	91	2 881	3 661	51
Total	83 470	35 463	860	77 717	40 139	752

Tableau 5 : Sorties "grands cyprinidés" par catégorie de pêcheurs

L'ensemble de ces grands cyprinidés totalise environ, 35 463 sorties de pêche pour les pêcheurs amateurs, et 40 139 sorties de pêche pour les pêcheurs professionnels. A l'exception de la carpe, les tonnages du carassin, du barbeau, du chevaine et de la tanche sont plus importants pour les pêcheurs amateurs que pour les pêcheurs professionnels. Malgré cela, la pêche du barbeau reste plus profitable pour les professionnels avec un taux de capture de 252 kg/sortie.

Les évolutions des taux de captures des cyprinidés entre 2003 et 2013, pour les professionnels sont les suivantes (figure 22) :
- la carpe est le cyprinidé le plus pêché. Sur les dix années, l'année 2004 se démarque dans la tendance avec une CPUE de l'ordre de 67kg par sortie, supérieur aux autres années ;
- pour le barbeau, en 2010 et 2011, les CPUE dépassent les valeurs habituelles avec respectivement 73 et 42kg/sortie, au point que la pêche du barbeau devient plus importante que la pêche de la carpe ;
- le carassin, le chevaine et la tanche ont des captures faibles (moins de 10kg par sortie) et ne dégagent aucune tendance particulière.

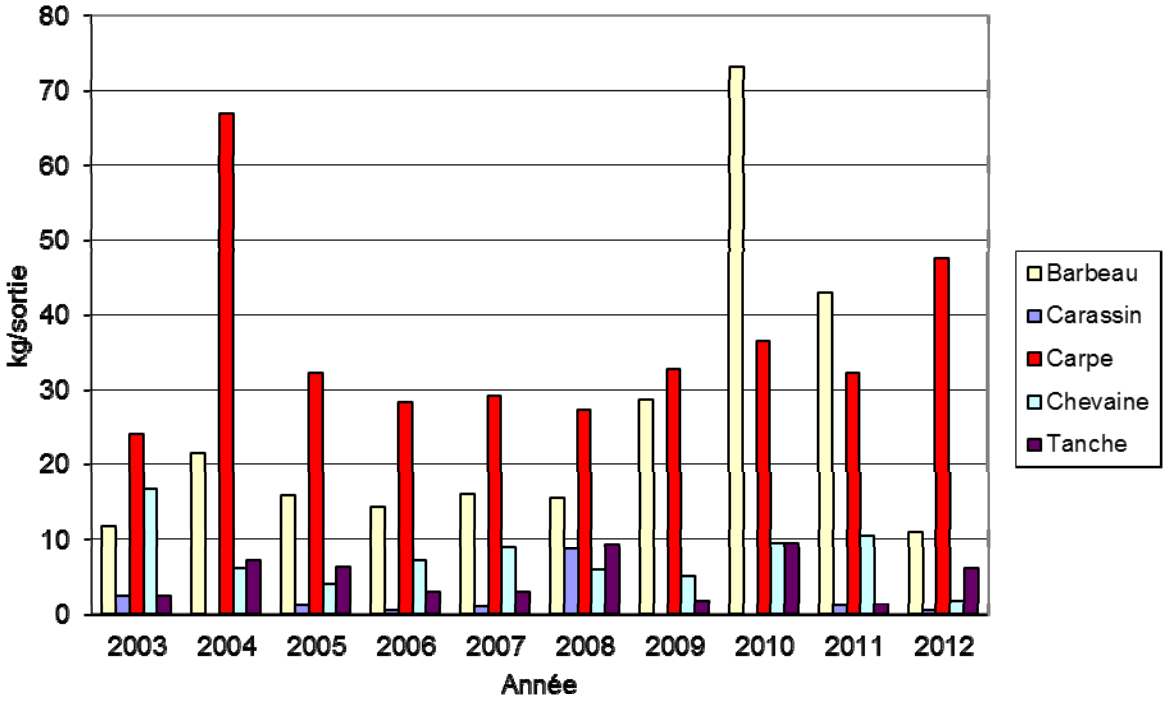

Figure 21 : Captures par unités d'effort de grands cyprinidés par les pêcheurs professionnels

Pour les amateurs, les tendances sont similaires aux professionnels. Elles montrent une augmentation progressive entre 2003 et 2006, et un inversement de tendance après 2006. Les poids déclarés par sortie baissent progressivement, sauf en 2011 pour le barbeau, qui remonte (27kg/sortie).

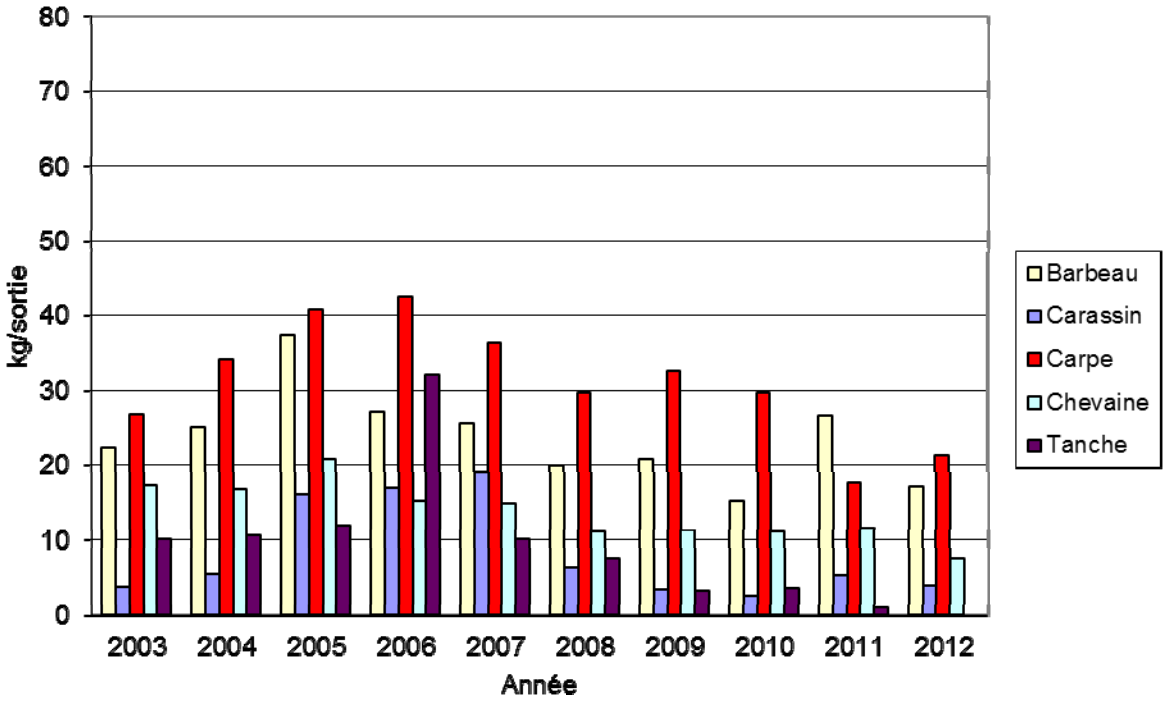

Figure 22 : Captures par unités d'effort de grands cyprinidés par les pêcheurs amateur

5 Conclusion

Cette première analyse des données du SNPE montre déjà nettement une baisse de l'activité pêche aux engins sur l'ensemble du territoire national. La pratique touche toujours la quasi-totalité des taxons présents dans les milieux et les plus exploités sont quasiment les mêmes que l'on s'adresse à la pêche professionnelle ou à la pêche amateure.

Onema
Hall C – Le Nadar
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
01 45 14 36 00
www.onema.fr